

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :  
En exercice 27  
Présents 23  
Votants 24  
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20240325-DCM\_2024\_03\_01A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

**L'an deux mille vingt quatre**

Le : 25 mars

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian SOULIER, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2024

**PRESENTS** Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX Maryse RODRIGUEZ, Jean-Paul FERRE, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Marine TOINON, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Marie-Laure JACQUEMOND, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE

**ABSENTS** : Nathalie CHARLES, Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD, Cyril RONZE

**POUVOIRS** : Nathalie CHARLES à Gérard DI FRUSCIA, Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER.

**SECRETAIRE** : Françoise BUSALLI.

Délibération n°2024\_03\_01A

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE : REHABILITATION DES COURTS DE TENNIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant que la commune de Saint-Romain-le-Puy envisage de déployer un projet pouvant relever des mesures de soutien proposées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

Les deux terrains de tennis actuels de la commune ont été réhabilités en 2010.

Aujourd'hui vieillissants, leur surface présente une pente telle qu'ils sont difficilement utilisables pour la pratique du tennis.

Leur vieillissement a également rendu le revêtement glissant (des accidents ont même été déplorés : chutes) et le départ en masse de licenciés qui ne pouvaient plus pratiquer correctement leur sport pour préparer leurs compétitions est regretté mois après mois par le club utilisateur.

Ces terrains sont les seuls terrains publics de la commune. Le terrain le plus proche se situe à Sury-le-Comtal (5.5 km).

Le club de tennis prévoit le lancement d'une nouvelle dynamique à l'issue des travaux, surtout à destination des jeunes, avec un objectif principal qu'est celui de réintégrer les circuits de compétitions départementales.

L'ouverture des courts aux utilisateurs extérieurs sera également facilitée.

Le plan de financement de l'opération sera le suivant :

Dépenses : 126 775,80 euros H.T.

Recettes :

- Département de la Loire : 60 000 €
- Région : 30 000 €
- Autofinancement : 36 775,80 euros HT

**Au vu de l'ensemble de ces données, le conseil municipal, à l'unanimité (Madame Martine MEILLIER ne prend pas part au vote) :**

- **approuve le projet de rénovation des deux courts de tennis estimé à 126 775.80 € HT tel que présenté ci-dessus,**
- **approuve le plan de financement exposé,**
- **décide de solliciter l'aide financière de la Région au titre de la subvention «équipements sportifs », pour un montant de 30 000 euros,**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à signer tout document y afférant.**

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 28 mars 2024  
Le Maire, Christian SOULIER,



La Secrétaire de séance,  
Françoise BUSALLI



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le : 02/04/2024  
Publié ou Notifié  
le 02/04/2024